



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

## *Municipalité et Conseil communal*

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz  
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 10 mars 2006

### PUBLICATION

Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du **9 mars 2006** le CONSEIL COMMUNAL a adopté :

- LE PREAVIS MUNICIPAL 01/2006 DU 3 FEVRIER 2006, à l'unanimité, portant sur :
  - ***Demande de crédit pour :***
    - ***Création d'un modérateur de trafic à la route du Burenos au droit du chemin de la Rouvène***
    - ***Création d'une place containers au chemin de la Rouvène***
  - adoptant la réponse à l'opposition de M. Patrick Winkler et approuvant les réponses aux diverses remarques telles que proposées par la Municipalité au point 5 du préavis.
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 39'000.-- destiné à financer l'installation d'un modérateur de trafic à la route du Burenos, au droit du chemin de la Rouvène et d'une place containers sur parcelle privée.
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.
  - prenant acte que ce crédit de Fr. 39'000.- sera comptabilisé sur le compte n° 9141.47 "Modération de trafic Burenos - Rouvène".
  - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte de fonctionnement n° 430.3310.00 « Amortissements obligatoires ».

☪

- LE PREAVIS MUNICIPAL 03/2006 DU 2 FEVRIER 2006 , avec 3 abstentions, portant sur :
  - ***Demandes de crédits pour :***
    - ***la réhabilitation et l'agrandissement de la Grande Salle,***
    - ***la création d'un chauffage à distance pour : Grande Salle, bâtiment de l'Auberge communale et Maison Pasche,***
    - ***l'installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale,***
    - ***la démolition du Castel poubelles et construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets***

- **pour la réhabilitation et l'agrandissement de la Grande Salle**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 2'325'000.-- destiné à financer les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Grande Salle;
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
  - prenant acte que ce montant sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.34 « Réhabilitation et agrandissement de la Grande Salle »;
  - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum, après utilisation du fonds de rénovation de la Grande salle et comptabilisées sur le compte n° 355.3316.00 « Amortissement du crédit d'étude et travaux de réhabilitation et d'agrandissement de la Grande Salle ».
  
- **pour la création d'un chauffage à distance pour : Grande Salle, bâtiment de l'Auberge communale et Maison Pasche**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 407'000.-- destiné à financer la création d'un chauffage à distance pour la Grande Salle, le bâtiment de l'Auberge communale et la Maison Pasche;
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
  - prenant acte que ce montant sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.35 « Création d'un chauffage à distance pour : Grande Salle, bâtiment de l'Auberge communale et Maison Pasche »;
  - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées sur le compte n° 354.3316.00 « Amortissement du chauffage à distance pour : Grande Salle, bâtiment de l'Auberge communale et Maison Pasche ».
  
- **pour l'installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 230'000.-- destiné à financer l'installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale;
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
  - prenant acte que ce montant sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.36 « Installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale »;
  - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 30 ans au maximum, après utilisation du fonds de rénovation de l'Auberge et comptabilisées sur le compte n° 351.3316.00 « Amortissement de l'installation intérieure du chauffage central dans le bâtiment de l'Auberge communale ».
  
- **pour la démolition du Castel poubelles et construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets**
  - allouant à la Municipalité un crédit de Fr. 125'000.-- destiné à financer la démolition du Castel poubelles et construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets;
  - prenant acte que ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier;
  - prenant acte que ce montant sera comptabilisé sur le compte de bilan n° 9170.37 « Démolition du Castel poubelles et construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets »;
  - autorisant la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par annuités égales sur 10 ans au maximum et comptabilisées sur le compte n° 450.3316.00 « Amortissement de la démolition du Castel poubelles et construction de 3 conteneurs enterrés pour la récupération des déchets ».

